

**Compte-rendu de la rencontre avec Me Nadège Grataloup, directrice ARS Loire**  
**Me Annick Brunel, vice-Présidente du Conseil Départemental, chargée de l'Autonomie,**  
**maire de St Romain le Puy**

**Présents :**

Collectif d'Usagers pour la Défense du Service Public Hospitalier du Forez : Pierre Clairet - Robert Faye : membres du Collectif

Comité de Défense et de Soutien du CHF : Dr Olivier Nicolas président - A.Marie Pommier-Brunon secrétaire

Nous remercions Me Grataloup et Me Brunel, de nous recevoir.

**Intervention Pierre Clairet :**

Resitue le contexte des motifs de la mobilisation conjointe des deux associations, surprises de l'annonce dans la presse du 27 décembre 2018 de délocalisation et privatisation de l'Ehpad, mais nécessité d'un nouveau projet pour l'Ehpad.

Présente les arguments pour lesquels nous remettons en cause l'abandon de la gestion publique de l'Ehpad, posé comme préalable à tout projet de modernisation.

**Détails des points développés dans le document en PJ**

Importance de ne pas affaiblir encore plus le CHF en difficulté financière.

A la possibilité d'un bail emphytéotique, Me la directrice répond que ce type de baux ne sont plus possibles pour les établissements hospitaliers, depuis environ 2018. P. Clairet lui demande si elle peut lui procurer les nouveaux textes de loi. Elle note la demande.

**Intervention Robert Faye :**

Présente les arguments pour lesquels nous remettons en cause le projet de délocalisation et l'implantation du nouvel Ehpad en dehors du secteur urbanisé de Montbrison.

Présentation de photos prises par satellite qui montrent l'extériorisation du site de Curtieux, éloigné du Centre-Ville sur une zone demandant de nombreux aménagements, à charge pour la Communauté de Communes Loire-Forez-Agglomération, loin de l'espace urbanisé.

Exclusion des personnes âgées de la vie sociale.

Importance de possibilités de réaménagement et de construction sur le site actuel de l'Ehpad : occupe 6500m<sup>2</sup> sur 24000 m<sup>2</sup> disponibles.

**Détails des différents points abordés dans le document en PJ**

**Intervention Dr Olivier Nicolas :**

Importance des liens privilégiés et de la proximité entre le CHF et l'Ehpad, pour une prise en charge efficiente.

Les médecins généralistes ont besoin de cette proximité pour aller voir les patients.

S'exprime sur la grande difficulté à être entendu, sur le manque de concertation avant les prises de décisions, sur les représentations des personnes siégeant dans les instances, ne correspondant pas à une réelle représentativité.

Les candidatures aux représentants d'usagers déposées par le Collectif et le Comité n'ont pas été retenues, nous regrettons de ne pas en avoir été informés.

Me Grataloup réagit en tant que garante du bon respect de la démocratie, affirmant la légalité des applications des procédures et des règlements dans les représentations d'instances.

Le Conseil de Surveillance est légitime.

**Dr Nicolas rétorque en confirmant que la démocratie ne se limite pas à respecter les textes de lois, parfois illisibles. Il dénonce un manque de visibilité et de communication au sujet du processus pour intégrer les conseils. Exemple Conseil de Surveillance (CS), Conseil Territorial de Santé (CTS) ce qui conduit à dévier les principes fondamentaux de la démocratie.**

Intervention A.Marie Pommier-Brunon : Questions

Pourquoi transférer la gestion de l'Ehpad à un repreneur privé, alors qu'il n'existe pas de défaillance budgétaire de la gestion de l'Ehpad ?

Me Grataloup répond que la situation financière du CHF ne lui permet pas d'emprunter. D'autres pistes ont été étudiées, il n'existe pas d'autres possibilités.

Elle explique : l'Ars prend en charge le volet sanitaire du CHF, le département prend en charge le volet médico-social. Le déficit du CHF est de 9 à 10% du budget. Gros déficit par rapport à sa taille.

**Réponse de Mme Pommier : mais d'où vient ce déficit ? Comment a-t-il pu se construire pour en arriver là ? Mme Grataloup se dit non responsable car en poste après les décisions incohérentes de gestion...**

Idem pour les deux volets du budget de l'Ehpad.

Me Brunel : le département ne peut pas soutenir le projet financièrement.

Question : pourquoi l'opération « Cœur de Ville » ne soutient pas le secteur de la personne âgée, alors que des projets existent pour les jeunes familles, les handicapés. Nous nous interrogeons sur cette dissociation. La ville de Montbrison bénéficie de 20 millions € de subvention pour cette opération.

Qui décide de l'avenir de l'Ehpad : direction, ARS, Conseil de Surveillance, Département, municipalité, Communauté de Communes ?

Me Grataloup : ARS et Département sont impliqués tous les deux dans cette démarche et ont un avis sur le repreneur. A ce jour, de par son statut, la direction du CHF, porte la démarche du projet, mandatée par le Conseil de Surveillance, autorisant le directeur au report de la gestion.

L'ARS n'intervient pas, de même n'intervient pas sur la localisation.

Elle revient sur les garanties du cahier des charges définies dans ce projet :

« Le lien d'aval est garanti pour le CHF : les personnes âgées seront orientées sur le CHF en cas de besoin d'hospitalisation.

Garantie du prix de journée, avec habilitation à l'aide sociale et un plafond fixé par le département

Garantie de reprise des statuts des personnels, mêmes contractuels ».

Elle certifie une vigilance face à l'application des conditions du cahier des charges.

**Nos constats** : si l'Ehpad ne reste pas publique, le CHF perd des activités des services communs, dimensionnés pour le CHF et l'Ehpad : pharmacie, laboratoire biologique, lingerie, cuisine centralisée très récente. Perte supplémentaire pour le CHF, importance de renforcer et développer le CHF. Les deux territoires Est-Ouest de la plaine du Forez ont besoin du CHF.

**Le projet de privatisation, même à un organisme à but non lucratif, ne garantit pas l'avenir... A terme, il peut devenir lucratif avec des difficultés d'accès supplémentaires.**

Me Grataloup : « l'ARS renfloue le déficit du CHF, lié à ses difficultés »

Le Comité intervient sur les raisons de ce déficit : importance d'un Projet Médical construit sur un développement des activités du CHF, équilibré et dans le respect des deux sites. Nous pensons que c'est essentiel pour l'avenir du CHF.

Nous informons du Projet Médical, proposé par le Comité, présenté au ministère, à deux reprises à la direction, dont en juin à Mr Mackowiak.

Comment construire un projet d'avenir pour le CHF qui s'inscrit dans le long terme, avec une succession de directeurs, 5 depuis la fusion ?

Me Grataloup : elle-même occupe sa fonction dans la Loire depuis septembre 2019, ne connaît pas l'antériorité, constate la difficulté à trouver des directeurs pour le CHF.

Mr Mackowiak est directeur de plusieurs Ehpad : Panissières, Bussières, Boën, Noirétable.

Comment sont nommés les directeurs ?

Me Grataloup : ils sont nommés par le Centre National de Gestion (CNG), qui dépend du ministère de la Santé. Difficulté de recrutement de directeur pour le CHF. Deux candidatures ont été proposées, non retenues.

Quelle est la place de la personne représentant le Conseil à la Vie Sociale : représentante des familles des résidents de l'Ehpad, siégeant au Conseil de Surveillance ?

CS de juin : la représentante n'a pas été invitée, ni informée des candidatures déposées, ni celles retenues, elle a été très étonnée de cette mise à l'écart, alors qu'elle est directement concernée par le projet.

Me Grataloup : la personne représentant le CVS, siège au CS mais n'a pas de rôle décisionnel, ne vote pas.

Le Collectif et le Comité insistent sur le long terme de ce projet pour l'Ehpad, il s'agit du futur lieu de vie des personnes âgées et leur dernier lieu de vie, il doit être mûri pour leur intérêt, le respect de leurs besoins fondamentaux, leur bien-être, leur dignité.

Un livret contenant un document de présentation des deux associations, de leurs actions respectives les différents documents présentés lors de cette rencontre, a été remis à Me la Directrice ARS Loire et à Me la Vice-présidente du Conseil Départemental.

Fin de la rencontre.